



Descriptif des nouvelles épreuves du Brevet 2018

publié le 07/01/2018 - mis à jour le 02/06/2020

Sommaire :

- 1. Épreuve écrite de français
- 2. Épreuve écrite de mathématiques
- 3. Épreuve écrite d'histoire - géographie - enseignement moral et civique
- 4. Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences »
- 5. Épreuve orale de soutenance

Pour les candidats dits « scolaires » l'examen se compose de cinq épreuves : quatre épreuves écrites communes à l'ensemble des candidats et une épreuve orale passée en établissement.

● 1. Épreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 3 heures

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte.

L'épreuve notée sur **100 points** est composée de :

▶ **Un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image** (50 points - 1 h 10 minutes) :

— Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposés aux candidats.

— Compréhension et compétences d'interprétation : des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.

▶ **Une dictée** (10 points - 20 minutes) de 600 signes environ pour les candidats de série générale et 400 signes environ pour les candidats de série professionnelle.

▶ **Une rédaction** (40 points - 1 h 30 minutes) : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

● 2. Épreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation). L'épreuve est notée sur **100 points** distribués entre les différents exercices.

● 3. Épreuve écrite d'histoire - géographie - enseignement moral et civique

Durée de l'épreuve : 2 heures

L'épreuve notée sur **50 points** est composée de trois exercices :

▶ Exercice 1. Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)

▶ Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20

points)

▶ Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

● 4. Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences »

Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit 1 heure

Seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées à chaque session. L'ensemble de cette épreuve est noté sur **50 points**.

● 5. Épreuve orale de soutenance

Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance. Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes).

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- ▶ Maîtrise de l'expression orale (50 points)
 - ▶ Maîtrise du sujet présenté (50 points)
- Le calendrier des épreuves

Pour les candidats scolaires en établissement, l'épreuve orale est organisée dans l'établissement entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites. Dans les académies métropolitaines, les épreuves écrites se passent dans l'ordre suivant :

- ▶ épreuve écrite de français (3 heures)
- ▶ épreuve écrite de mathématiques (2 heures)
- ▶ épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2 heures)
- ▶ épreuve écrite de sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, ou technologie - 2 disciplines sur 3) (1 heure)
- ▶ épreuve écrite de langue vivante étrangère pour les candidats individuels (1 heure 30 minutes)

[Lien vers l'infographie ac-poitiers.fr sur le Brevet](#) ↗

[Vidéo de la série "un jour une actu" sur le Brevet](#) ↗



A quoi sert le brevet des collèges ? - 1 jour, 1 question (Video Youtube)